

Objet : Montant de la participation 2008 des collectivités adhérentes au Syndicat mixte du Pays Sud Charente.

Après débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Président propose :

Concernant le fonctionnement :

- de supprimer le poste accueil secrétariat,
- de procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Contrat Local Initiatives Climat (conformément à la délibération du comité syndical du 25 octobre 2007),
- de revaloriser par changement d'indice trois postes d'agents (Coordination du Pays, Economie/Emploi et programme LEADER),

Concernant les actions :

- de faire prendre en charge par les communautés de communes et les communes, la part territoriale de la dotation Bourses Tremplins pour l'Emploi,
- d'arrêter le financement des permanences ADIL.

Monsieur le Président propose en outre que le Pays finance le différentiel restant sur le fonctionnement et les autres actions par les fonds de réserve.

Il propose ainsi d'augmenter en 2008 de 0,70 € par habitant le montant de la participation des collectivités du Sud Charente.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- adopte les propositions du Président portant à la fois sur le fonctionnement et les actions,
- autorise le Président à réévaluer le montant de la participation des collectivités adhérentes du Pays à 3,30 € par habitant,
- autorise le Président à puiser dans les fonds de réserves du Pays pour le financement du différentiel restant sur le fonctionnement et les autres actions,
- demande que cette position soit portée à la connaissance des collectivités adhérentes du Pays.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Animation de l'Atelier de la Création et financement de la dotation Bourses Tremplins pour l'Emploi (BTE) sur la période 2008-2013

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, et par délibération du comité syndical du 20 mars 2007, le Pays Sud Charente s'est chargé d'animer localement l'Atelier de la Création et de gérer financièrement la dotation Bourses Tremplins pour l'Emploi.

Il rappelle qu'un accueil individualisé est assuré par l'agent économie/emploi du Pays pour informer, orienter et accompagner les porteurs de projets de création ou reprise d'activité.

Il rappelle qu'un jury local présidé par l'élu régional est chargé d'examiner des demandes d'aides et d'attribuer des Bourses Tremplins pour l'Emploi.

Il rappelle que le plan de financement de la dotation BTE du Pays Sud Charente, s'établit comme suit :

| En € | Région (CRDD) 80 % | Sud Charente 20 % | Total |
|----------|--------------------|-------------------|-----------|
| Sur 7ans | 605 970 € | 151 492 € | 757 462 € |
| Sur 1 an | 86 567 € | 21 642 € | 108 209 € |
| En €/hab | 2,57 € | 0,64 € | 3,21 € |

Monsieur le Président rappelle qu'en 2007, il avait été décidé que c'était le Pays Sud Charente qui devait financer la part territoriale de 20 % de la dotation, soit la somme de 21 642 € sur ses fonds de réserve, et ce pour l'année 2007.

Par ailleurs, il rappelle qu'en 2007, il a été décidé de cofinancer des projets structurants portés par les communautés de communes. Cette décision entraîne une mobilisation des fonds propres du Pays à hauteur de 659 820 €. Le Président informe les délégués qu'il n'est plus possible aujourd'hui de continuer à puiser sur les fonds propres pour financer la part territoriale de cette dotation BTE.

D'autre part, il rappelle que les Communautés de communes ont la compétence développement économique, et que partout ailleurs en Charente, ce sont bien les CdC qui financent cette part territoriale.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il s'agit de déterminer les modalités de financement de la participation locale du territoire Sud Charente à la constitution de cette dotation BTE sur la période 2008-2013, parmi les deux hypothèses suivantes :

- Hypothèse 1 : la part locale est entièrement apportée par les Communautés de communes au prorata du nombre de dossiers,
- Hypothèse 2 : la part locale est entièrement apportée par les Communautés de communes au prorata du nombre d'habitants.

Après débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Président propose aux délégués que pour la période 2008-2013, la part locale soit entièrement apportée par les Communautés de communes, soit l'hypothèse 2, dans le cadre du versement de leur participation au fonctionnement du Pays.

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à déposer une demande de subvention chaque année, auprès de la Région Poitou-Charentes pour cofinancer l'animation ainsi réalisée,
- autorise le Président à réserver sur la période 2008-2013, la somme de 649 254 €, pour financer la dotation BTE, soit 129 852 € pris sur fonds propres du Pays, et 519 402 € pris sur la priorité emploi/économie du contrat régional de développement durable 2007-2013,
- autorise le Président à procéder au versement d'une subvention aux porteurs de projets,
- autorise le Président à maintenir la composition actuelle du jury local jusqu'à son prochain renouvellement.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Adhésion à l'association « Etapes du Cognac »

L'association des Etapes du Cognac a pour objectif de promouvoir la découverte touristique et viti-vinicole de la zone d'appellation cognac en associant tous les acteurs de la région concernée.

Elle œuvre pour la valorisation du patrimoine culturel de ce secteur et contribue au développement économique des entreprises locales situées dans le territoire du vignoble de cognac.

Elle participe à l'attractivité du territoire et tend à retenir les clientèles de passage en facilitant leur progression de la côte atlantique jusqu'à l'intérieur des terres.

Seuls les cantons de Blanzac, Baignes et Barbezieux sont concernés par cette zone de travail soit :

- 5 464 habitants pour le canton de Blanzac,
- 14 593 habitants pour les cantons de Baignes et Barbezieux.

Le Pays Sud Charente subventionne chaque année sur ses fonds propres cette association, dans le cadre d'une convention d'adhésion dont le montant s'élève à 0,30 €/hab pour les territoires concernés.

La mise en place de la signalisation entraîne des investissements qui sont à la charge des communautés de communes.

En 2007, deux tracés ont été mis en place, un travail sur la signalisation, et l'animation de ces tracés s'est enclenché.

Néanmoins, la somme correspondant à l'adhésion pour l'année 2007 n'a pas été versée car la convention entre le Pays, la CdC des 3B, et celle du Blanzacais n'a pas été signée par cette dernière.

D'autre part, un audit a été lancé par le Conseil général pour évaluer l'impact de l'action de l'association, les résultats restent attendus à ce jour.

Monsieur le Président rappelle que depuis que le Pays adhère à cette association, il y a lieu aujourd'hui de s'interroger sur la pertinence du soutien du Pays à cette association.

Après débat, Monsieur le Président propose aux délégués de réserver en 2008, une somme correspondant au montant de l'adhésion en attendant de connaître les résultats de l'évaluation conduite par le Conseil général, et de préparer une nouvelle convention qui précise les engagements non seulement des CdC mais aussi de l'association.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de renouveler le soutien à l'association en 2008,
- demande au Président de préparer la signature d'une nouvelle convention tripartite entre le Pays, l'association, et chacune des Communautés de communes concernées,
- autorise le Président à payer la dépense qui s'y rapporte, soit la somme d'un montant de 6 100 €.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Organisation de la soirée « J'apprends mon pays »

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'organiser une soirée conférence dans un lieu relativement centré par rapport au territoire. La soirée est gratuite et grand public : professionnels du tourisme et bien évidemment la population locale. Une liste de 15 sujets présentés par des connaisseurs pour découvrir l'essentiel des richesses pour avoir envie d'y aller et d'y envoyer ses hôtes. Chaque « trésor » est présenté de façon la moins académique possible. L'anecdote est la bienvenue pour accrocher le public. Les sujets abordés sont présentés par grand thème (artisanat, milieux naturels, gastronomie, patrimoine, fêtes et manifestations ayant lieu cet été, hommes illustres, légendes,...). Un animateur est chargé de la liaison entre les sujets. Le support de l'image est un atout considérable pendant la soirée. Un stand de documentation sur les sujets abordés et sur le tourisme du pays est également très opportun.

Le Comité Régional du Tourisme prend en charge la création et l'impression d'affiches et de flyers ainsi que la communication dans la Presse Quotidienne Régionale.

Monsieur le Président rappelle qu'une telle soirée s'est déjà tenue en juillet 2005 sur Barbezieux, et en juin 2007 sur Blanzac.

Il précise que cette opération a désormais vocation à être organisée par l'association « Pôle touristique du Sud Charente » qui vient d'être mise en place.

Cependant, cette association n'étant pas encore structurée, et au vu du succès rencontré lors de la précédente édition il propose que pour l'édition 2008, le Pays se charge à nouveau de l'organiser, soit sur Chalais, soit sur Montmoreau, et ce en lien avec les CdC et les membres de l'association « Pôle touristique du Sud Charente ».

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et de financer cette soirée pour un montant de 800 €,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Animation du Tour du Sud Charente

Monsieur le Président rappelle que le Tour du Sud Charente, est un itinéraire de randonnée, construit durant l'année 2005, à destination de tous types de randonneurs (VTT, pédestres), mais spécialement aménagé pour la randonnée équestre et l'attelage.

L'objectif était de proposer au public, un circuit pouvant être parcouru sur plusieurs jours, avec la possibilité de faire des micro-boucles.

L'hébergement disséminé sur l'ensemble du territoire doit permettre au randonneur d'élaborer lui même son parcours avec une garantie de qualité. Ce circuit concerne 64 communes dont 2 hors département (Chevanceaux et Boresse et Martron en Charente maritime).

Le tracé a été déterminé pour emprunter des sentiers communaux et des sentiers de randonnées existants, en limitant le passage sur propriété privée, ces derniers devant faire l'objet d'une convention spéciale.

Le Tour du Sud Charente participe à la valorisation et au développement de la filière équine sur l'ensemble du Sud Charente. Il contribue à renforcer l'offre de produits touristiques du territoire, notamment en ce qui concerne les activités et loisirs de pleine nature, activités en plein développement.

Aujourd'hui, l'ensemble du tracé a été inscrit au Plan Départemental d'Itinéraires et de Randonnées. Le balisage a été réalisé sur la quasi totalité des communes par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP). Afin de communiquer sur l'existence de ce circuit, en 2005, un topoguide a été conçu, et a été envoyé à chaque OTSI, ainsi qu'au Comité départemental de Randonnée pédestre. De plus, des acteurs de la filière équine du territoire se sont rendus au salon du Cheval en décembre 2005.

En 2006, pour permettre une fréquentation de cet itinéraire dans les meilleures conditions, une vérification de l'état de l'itinéraire a été effectuée par l'association Attrait. Les conclusions de cet entretien restent à être étudiées. Les communes auront à leur charge les petits travaux d'entretien. Un travail sur le balisage et la modification de certains tracés va être enclenché.

Monsieur le Président explique qu'il est aujourd'hui nécessaire de faire vivre ce tracé par l'organisation d'animations permettant de le faire connaître auprès des randonneurs potentiels. Des animations du type Educ'Tour pourraient être organisées.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et de financer l'organisation d'animations sur le Tour du Sud Charente pour un montant de 3 000 € à cofinancer à hauteur de 50 % par le Département,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Valorisation de l'art roman

Concernant le projet Sud Charente, Monsieur le Président rappelle que par délibération du comité syndical du 30 novembre 2006, le Pays a décidé de définir un cahier des charges et de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un produit touristique innovant autour de la valorisation des édifices romans en Sud Charente.

Aujourd'hui, l'appel d'offres a été lancé, un prestataire a été choisi, son travail vient de commencer.

Concernant le projet de coopération, Monsieur le Président rappelle que par délibération du comité syndical du 30 novembre 2006, le Pays a validé le principe de réaliser des actions collectives, à savoir un poster, un kit découverte, un éduc'tour, a autorisé l'animateur culture/tourisme à participer aux réunions du réseau, a autorisé le Pays à solliciter des financements auprès de l'Europe (Leader +), de la Région et du Département pour financer ces actions et leur animation, et enfin a autorisé le Président du Pays à payer les dépenses qui s'y rapportent.

Aujourd'hui un nouvel appel d'offres va être lancé pour la réalisation d'un produit de valorisation pour un public jeune et familial.

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires à la poursuite de ces deux projets de valorisation de l'art roman durant l'année 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de poursuivre la réalisation et de financer en 2008 une étude de faisabilité d'un montant de 25 000 € à cofinancer à hauteur de 80 % par la Région, le Département, et le programme LEADER +, et les actions du projet de coopération d'un montant de 16 000 € à cofinancer à hauteur de 65 % par la Région, le Département, et le programme LEADER +,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Projet de coopération « Terres européennes ».

Monsieur le Président rappelle que le 23 juin 2005 et le 5 juillet 2007, le Comité Syndical a validé la participation du Pays au projet de coopération Terres Européennes ainsi que la prise en charge des actions communes.

Il rappelle que ce projet consiste à organiser des résidences d'artistes sur le territoire.

Les partenaires du Pays sur cette opération sont le GAL du Pays de Fougères (35) et le GAL portugais « Raiä Historica ».

Les objectifs de ce projet sont de :

- Valoriser la filière « terre », « argile » sur le territoire
- Faire connaître et diffuser le concept de résidence (mieux connaître la démarche de création, le statut et le rôle de l'artiste)
- Créer du lien sur le territoire
- Accompagner les initiatives émergentes (création d'un lieu de résidence permanent...) et valoriser les artistes locaux.

Une somme de 53 890 € a été accordée afin de mettre en œuvre cette action

Sur le Sud Charente, sera réalisé :

- 2 résidences d'artistes
- 1 résidence « itinérante », celle de l'artiste chargé de suivre toutes les résidences
- des expositions d'arts contemporains
- un temps fort : temps de médiation et de convivialité très important
- des ateliers d'initiations ouverts au grand public

Les maîtres d'ouvrage des actions spécifiques (organisation de résidence, temps fort, création d'un lieu de résidence) seront prises en charge soit par des collectivités ou des associations du territoires.

Par contre les actions communes seront à la charge du Pays. Celles-ci concernent :

- la prise en charge de l'artiste « autre regard » : 2 000 €
- les salaires des artistes « charentais » partant en résidence : 10 500 €
- frais « groupe parrain » : 3 000 €
- les frais de délégation (temps fort final au Portugal) : 10 000 €
- les frais de communication (exposition + support numérique) : 9 000 €

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires à la poursuite de cette action de coopération durant l'année 2008.

Le Comité Syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de poursuivre la réalisation et de financer en 2008 les actions du projet de coopération « Terres européennes » d'un montant global de 34 500 € à cofinancer à hauteur de 80 % par la Région, le Département, et le programme LEADER +,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Soutien aux manifestations phares

Monsieur le Président rappelle que parmi toutes les manifestations organisées sur le pays Sud Charente, trois manifestations ont été identifiées comme « phares » depuis 1995 :

- Montgolfières de Mainfonds,
- Comice agricole de Barbezieux,
- Jumping international de Chalais,

Ces évènements organisés entièrement par des bénévoles, participent au rayonnement régional, national voire international du pays Sud Charente.

Le Pays subventionne chaque année sur ses fonds propres ces 3 manifestations depuis 1999.

Les associations concernées renouvellent leur demande de soutien auprès du pays Sud Charente.

Pour 2008, la CdC du Montmorélien sollicite le soutien du Pays pour l'organisation des « Gaminades ».

Monsieur le Président explique que suite aux propositions de la commission culture, et à un débat organisé au sein du Bureau, de nouveaux principes d'intervention du Pays au titre des « manifestations phares » ont été adoptés. Il présente ces principes :

Sur la base de l'enveloppe votée (4 575 €/an), les dossiers seront étudiés chaque année, par les membres de la commission culture et une somme sera attribuée aux dossiers qui entrent dans les critères. L'aide financière du Pays interviendra comme une bonification pour les projets d'envergure.

Pour être soutenues dans ce cadre, les manifestations devront remplir les conditions suivantes :

- être d'intérêt pays,
- présenter un plan de financement varié,
- justifier de l'utilisation du bénéfice acquis,
- justifier d'une fréquentation significative,
- favoriser le multipartenariat,
- mettre en valeur les ressources humaines existantes,
- mettre en valeur le patrimoine bâti existant,
- favoriser le développement durable,
- justifier de conditions optimales d'accueil et de sécurité des participants,
- justifier de l'implication de participants ou de publics d'origine extérieure au territoire,
- démontrer une innovation dans les animations programmées au regard de ce qui se fait par ailleurs sur le territoire,
- véhiculer une image positive du territoire à l'échelle du Département, de la Région.

La démarche d'instruction sera la suivante :

- information générale par voie de presse,
- dépôt des dossiers auprès du Pays avant le 30 avril 2008, avec comme pièces à fournir : lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président du Pays, budget prévisionnel de l'association de l'année en cours, bilan financier de l'année passée approuvé par l'assemblée générale, rapport d'activités de l'association, statuts de l'association, RIB, plan de financement prévisionnel de la manifestation,
- préinstruction par la médiatrice culturelle du Pays,
- passage en commission culture du Pays pour décision d'attribution de subvention.

Monsieur le Président propose aux délégués de valider ces nouveaux principes d'intervention et de réserver les crédits nécessaires au soutien financier de ces manifestations.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,

- valide les nouveaux critères d'intervention du Pays Sud Charente au titre des « manifestations phares »,
- autorise le Président à réserver sur l'année 2008, la somme de 4 575 € pour financer les manifestations choisies,
- autorise le Président à procéder au versement d'une subvention aux porteurs de projets,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Mise à jour et développement du site internet

Monsieur le Président rappelle que le Pays Sud Charente dispose d'un site internet de type portail qui est en ligne depuis juillet 2007.

Pour mettre en place ce site, le Pays Sud Charente a bénéficié des services d'un technicien dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée avec l'association Sud Charente.Net.

En 2008, Il explique qu'il s'agit de continuer à pouvoir :

- bénéficier de cet appui technique pour mettre à jour les informations en ligne,
- financer les frais d'hébergement du site,
- se réserver la possibilité de prévoir le développement du site (rubrique Entreprendre en Sud Charente) qui pourra engendrer des coûts techniques supplémentaires (mise en place d'un réseau extranet, travail graphique...),

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions durant l'année 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et financer les actions prévues en 2008 : mise à disposition de personnel pour travailler sur la mise à jour du site pour une somme de 4 600 €, hébergement du site pour une somme de 260 €, et développement du site pour une somme de 5 000 €,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à proroger la convention de mise à disposition d'un technicien avec l'association Sud Charente.net jusqu'au 31 décembre 2008,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Fonctionnement de la montgolfière de Mainfonds

Monsieur le Président rappelle que le 5 juillet 2007, le Comité Syndical a validé une participation du Pays pour une durée de trois ans au fonctionnement de la montgolfière achetée par le Foyer rural de Mainfonds. Cette participation s'élève à 1 500 € pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il rappelle que cette montgolfière dont l'enveloppe mentionne tous les logos des partenaires, permet d'assurer la promotion du pays Sud Charente lors des manifestations majeures se déroulant sur le territoire (Coupe d'Europe des Mongolfières, Jumping, Comice agricole, Fête de Pays...) ou à l'extérieur (festival de Confolens, de la Bande dessinée, des Gastronomades, des Sarabandes des Bouchauds et des festivals de Cognac (festival du film policier, fête du Cognac, Blues passion).

De plus la montgolfière servira à la formation des futurs pilotes. Le Foyer rural de Mainfonds en dispose de trois, dont le plus jeune de France.

Une convention lie aujourd'hui le pays Sud Charente et le Foyer Rural.

D'autres partenaires participent au fonctionnement de cet outil : Le Conseil Général, la CdC de Blanzac, Jolival et Primagaz.

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires au financement du fonctionnement de la mongolfière durant l'année 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à réserver sur l'année 2008, la somme de 1 500 € pour financer le fonctionnement de la mongolfière,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- autorise le Président à payer la dépense qui s'y rapporte, soit la somme d'un montant de 1 500 €.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Permanences de conseil de l'ADIL

Monsieur le Président rappelle que l'ADIL a pour mission de conseiller les particuliers sur le droit et le financement de l'habitat (fiscalité, assurance, législation, bail...).

Il rappelle que l'ADIL assure des permanences en Sud Charente depuis octobre 2002 :

- sur Aubeterre : le dernier vendredi du mois de 14h00 à 17h00 en mairie,
- sur Chalais : le premier mardi du mois de 09 à 12h00 en mairie,
- Sur Montmoreau : le premier mercredi du mois de 09h00 à 12h00 en mairie,
- Sur Blanzac : le dernier vendredi du mois de 9h à 12h00 en mairie,
- Sur Barbezieux : le premier mardi du mois de 14h00 à 17h00 au Château.

Il présente l'évolution des consultations sur les permanences (visites et téléphones) entre 2004 et 2007 :

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|
| Barbezieux | 43 | 37 | 63 | 55 |
| Chalais | 59 | 75 | 64 | 59 |
| Montmoreau | 59 | 75 | 71 | 63 |
| Aubeterre | 56 | 70 | 64 | 40 |
| Blanzac | 45 | 69 | 75 | 72 |
| Total | 262 | 326 | 337 | 289 |

Il rappelle que le Pays Sud Charente finance chaque année sur ses fonds propres ces permanences.

L'ADIL renouvelle sa demande de soutien auprès du Pays Sud Charente pour l'année 2008.

Après débat, compte tenu :

- de l'évolution des fonds de réserves du Syndicat mixte du Pays Sud Charente,
- de l'évolution de la fréquentation physique des permanences,
- de la possibilité offerte aux personnes intéressées de contacter le siège à Angoulême,
- du nouveau service offert par l'Espace Info Energie du CAUE à Angoulême,

Monsieur le Président propose d'arrêter le financement des permanences de l'ADIL en Sud Charente.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide d'arrêter le financement des permanences de l'ADIL à compter du 01 avril 2008,
- demande que cette position soit portée à la connaissance de l'association.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Réalisation d'une charte paysagère

Monsieur le Président rappelle que le 20 mars 2007, le comité syndical a décidé de réaliser une charte paysagère à l'échelle du pays Sud Charente.

La Charte paysagère doit être envisagée comme :

- un outil d'aide à la décision des élus, responsables de l'aménagement,
- un outil de sensibilisation des élus et de toute la population, qui doit susciter de bonnes pratiques,
- un outil qui contribue à renforcer la capacité du Sud Charente à être un territoire attractif, condition de son développement.

La Charte paysagère du pays Sud Charente est un document contractuel qui visera à :

- définir les objectifs qualitatifs d'aménagement et de développement du cadre de vie,
- définir les moyens et modes opératoires propres à satisfaire ces objectifs,
- établir l'engagement contractuel d'un ensemble de partenaires, et ce, dans les champs et/ou disciplines qui les concernent, sur ces objectifs et modes opératoires.

Elle visera notamment à répondre aux problématiques déjà identifiées localement :

- la maîtrise de l'urbanisation,
- le maintien de l'attractivité des hameaux sans services de proximité,
- la valorisation du massif forestier,
- l'intégration paysagère des aménagements fonciers liés au passage de la future Ligne à Grande Vitesse.

Ce document de référence devra faire des propositions de préservation et de valorisation des paysages sous différentes entrées :

- pédagogie,
- écologie,
- énergie,
- aménagement et urbanisme (en amont des documents d'urbanismes),
- grands travaux.

L'élaboration de cette charte doit se faire en plusieurs phases :

1/ Elaboration d'un diagnostic paysager :

- identification des entités paysagères locales,
- caractérisation et cartographie...

2/ Identification des enjeux paysagers du territoire :

- enjeux récurrents et spécifiques,
- prise en compte des souhaits et projets...

3/ Propositions d'orientations par rapport aux enjeux.

4/ Finalisation de la charte et contractualisation avec les acteurs.

5/ Communication du document.

Monsieur le Président explique qu'en 2007, un comité de pilotage composé d'élus et de membres du conseil de développement élargi au CAUE, et au Conservatoire régional des Espaces naturels (CREN), a été mis en place. Ce comité s'est réuni à deux reprises en juin et juillet 2007. Ces réunions avaient pour objet de produire des éléments de contenu du cahier des charges. Lors de ces réunions, la participation de tous les acteurs a été soulignée comme une condition essentielle de réussite du projet.

Il explique qu'en 2008, il reste à :

- rédiger le cahier des charges de l'étude,
- soumettre pour avis à tous les partenaires techniques et financiers et faire valider au comité de pilotage le cahier des charges,
- solliciter de nouveaux financements,
- lancer l'appel d'offres,
- choisir le bureau d'études,
- piloter le travail du bureau d'études,
- organiser, animer, et suivre les réunions de comités techniques et de comités de pilotages.

Il informe les délégués qu'une subvention d'un montant de 9 455 € est déjà acquise auprès du Conseil général.

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires à la réalisation d'une première tranche de la charte paysagère en 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et de financer une première tranche de la charte paysagère pour un montant de 20 000 € à cofinancer à hauteur de 80 % par la Région, le Département et le nouveau programme LEADER,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Réalisation d'une Charte Forestière de Territoire (CFT)

Monsieur le Président rappelle que le Sud Charente a une couverture forestière très importante avec 25 000 ha de sa superficie couverte par la forêt. Le taux de boisement du Sud Charente (25%) est très variable entre les secteurs de Barbezieux, de Brossac et de Montmoreau.

L'essence dominante de ces peuplements forestiers est le pin maritime (essence sensible au feu).

Une des principales caractéristiques de ce massif, qui peut être un frein à son développement, est le morcellement des parcelles.

Toutefois, une mise en valeur est possible grâce au regroupement. (6 groupements forestiers familiaux et 15 associations syndicales ont été créés).

Lors de la tempête de 1 999, la forêt a été fortement touchée, depuis la reconstitution des massifs reste une priorité.

Afin de permettre une bonne commercialisation des bois, une démarche de certification forestière de type PEFC est en cours.

Les équipements en chaudières bois se développent. Le Sud Charente concentre 39 % des installations de la Charente et 45% de la puissance globale. 2 fournisseurs de plaquettes existent localement.

Une étude réalisée par la Chambre d'agriculture en 2007 montre le potentiel de développement de la filière bois énergie en Sud Charente.

De plus, en Sud Charente, l'Association pour la mise en valeur des forêts a pour missions :

- de conseiller les propriétaires en matière de gestion forestière,
- d'aider à la constitution des dossiers de demandes d'aides,
- d'aider à la mise en œuvre du Plan Départemental de Défense Forestière contre l'Incendie,
- mettre en œuvre le Plan de défense des Forêts contre l'Incendie,
- d'aider au regroupement des propriétaires,
- de promouvoir la plantation de haies,
- de promouvoir la filière bois...

Dans ce contexte, Monsieur le Président explique qu'en décembre 2007, le Pays Sud Charente a souhaité lors d'un Bureau, et suite aux réunions préalables à la négociation des contrats, réaliser une Charte Forestière de Territoire (CFT).

Il indique que la loi d'orientation forestière du 09 juillet 2001 donne la possibilité de concevoir la forêt au sein d'un territoire : « sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ».

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) vise à :

- susciter une réflexion au sein d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce territoire,
- élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois, un atout de développement local,
- encourager une démarche contractuelle entre les acteurs du développement local. Ce n'est pas un outil réglementaire.

La Charte Forestière de Territoire (CFT) du pays Sud Charente est un document cadre qui visera à :

- analyser le diagnostic forestier,
- définir des orientations et un projet de territoire forestier,
- définir les moyens et modes opératoires propres à satisfaire ces orientations, sous la forme de programme d'actions,
- établir et faire signer des conventions pour la mise en place de ces actions,
- permettre l'animation d'actions forestières,
- suivre et évaluer ces actions.

Son élaboration devra se faire dans le cadre d'une large concertation entre :

- élus du Syndicat de Pays (maître d'ouvrage de l'étude),
- services de l'Etat (DDAF...) : le Préfet arrête le périmètre de la Charte qui vaut reconnaissance de celle-ci,
- partenaires techniques (Association pour la mise en valeur des forêts),
- partenaires financiers (LEADER, Etat, Région, Département),
- les « offreurs » : propriétaires et gestionnaires de la forêt,
- les « demandeurs » : riverains, association d'usagers, socio-professionnels...

Elle visera notamment à répondre aux enjeux déjà identifiés localement :

- environnementaux : fixation du CO2, préservation de la ressource en eau, prévention des risques naturels (feu...), maintien de la biodiversité...
- économiques : production d'une énergie renouvelable, alimentation de filières diverses, source d'emplois directs et indirects...
- sociaux et culturels : cadre de vie, accueil du public, loisirs de plein air (randonnée, chasse...)

Il explique qu'en 2008, il s'agit de :

- mettre en place un comité de pilotage,
- rédiger le cahier des charges de l'étude,
- soumettre pour avis à tous les partenaires techniques et financiers et faire valider au comité de pilotage le cahier des charges,
- solliciter de nouveaux financements,
- lancer l'appels d'offres,
- choisir le bureau d'études,
- piloter le travail du bureau d'études,
- organiser, animer, et suivre les réunions de comités techniques et de comités de pilotages.

Il informe les délégués qu'une subvention a déjà été réservée dans le cadre du nouveau programme LEADER.

Monsieur le Président propose de réserver les crédits nécessaires à la réalisation d'une première tranche de la charte forestière de territoire en 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et de financer une première tranche de la charte forestière de territoire pour un montant de 20 000 € à cofinancer à hauteur de 80 % par le Département et le nouveau programme LEADER,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Animation des circuits courts en Sud Charente

Monsieur le Président rappelle les actions conduites en 2007 sur ce projet.

Le multipartenariat entre le Pays Sud Charente, la Mission régionale Nutrition et Alimentation, et l'AFIPaR s'est poursuivi jusqu'en juillet.

Plusieurs réunions de comités techniques et de pilotage (9 réunions) ont été organisées afin notamment d'impliquer les élus et responsables de restaurants collectifs, et les producteurs sur 2 filières locales : les volailles et les légumes.

En mai, une journée d'information et de formation sur le développement des circuits courts et la prise en compte des produits locaux dans l'achat public des collectivités a été organisée. Lors de cette journée, les élus et responsables présents ont pu bénéficier :

- d'un compte rendu des travaux menés par la Chambre d'agriculture de la Charente depuis l'automne dernier,
- d'un éclairage sur les nouvelles dispositions du code des marchés publics d'août 2006, assuré par le nouveau Syndicat mixte Mission Nutrition et Alimentation Poitou-Charentes,
- d'un témoignage des acteurs du SIVOS du Brossacais impliqués dans cette dynamique de développement local,
- d'une présentation des nouvelles orientations du Conseil général en matière de politique nutritionnelle.

En juillet, une rencontre entre Pays et Conseil général a été organisée afin d'échanger sur les objectifs et les modalités d'un nouveau type de partenariat à mettre en place sur ce projet. Le Conseil général a décidé de lancer une démarche pilote en matière d'approvisionnement local des collèges du Sud Charente.

Monsieur le Président explique que depuis, et parallèlement à cette action qui sera directement pilotée par le Conseil général, avec l'appui de la Mission nutrition et Alimentation, le Pays Sud Charente a validé lors d'un Bureau en novembre 2007, le principe et le contenu d'une nouvelle convention de multipartenariat sur la période novembre 2007 à octobre 2008, ainsi que le budget afférent.

Monsieur le Président propose de reconduire le financement de moyens d'animation sur ce projet jusqu'en octobre 2008.

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de financer à nouveau des moyens d'animation et d'ingénierie d'accompagnement des circuits courts en Sud Charente pour un montant de 35 850 € à cofinancer à hauteur de 90 % par l'Etat, la Région, le Département, et la MSA,
- autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture, la mission régionale Nutrition et Alimentation, et l'Association pour la Formation et l'Information des Paysans et des Ruraux (AFIPaR),
- autorise le Président à signer le cas échéant de nouvelles conventions,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Soutien au fonctionnement du Conseil de développement

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le Conseil de développement a été créé en octobre 2002.

Il est composé de 45 membres répartis en 3 collèges (élus, personnes qualifiées, et habitants). Depuis sa création, il s'est renouvelé 2 fois (décembre 2004, et décembre 2006).

Sa première tâche a été d'élaborer avec les élus la charte de pays.

Depuis, il remplit son rôle de suivi et d'évaluation de la charte de pays, d'émergence de projets, de propositions en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, et d'aide à la décision des élus.

Dans le cadre de son rôle et de ses missions, le Conseil de développement mène des actions :

- de formation (bénévoles associatifs, prévention des déchets, paysage...),
- de communication,
- et d'organisation de réunions et d'évènements,

... qui entraînent la prise en charge de frais notamment de bouche, de déplacements, et de secrétariat par le Pays, et qui mobilise du temps d'agent (animation et secrétariat).

Au travers de ses commissions, il conduit ses propres réflexions.

- Un groupe de coordination animé par une présidente, et composé de vices présidents, d'élus et des animateurs de commissions, prépare les réunions d'assemblée plénière.
- Une assemblée plénière qui se réunit tous les trimestres, entérine des propositions à faire aux élus du pays.

Dans le cadre d'un protocole d'accompagnement signé avec le Syndicat de Pays, il bénéficie de moyens financiers, humains, et matériels mis à disposition.

Monsieur le Président rappelle que :

- le budget de fonctionnement réalisé en 2006 a été de 5 400 €,
- le budget de fonctionnement réalisé en 2007 a été de 2 100 €.

Le Pays Sud Charente finance le fonctionnement du Conseil de développement sur ses fonds propres.

Pour l'année 2008, le Conseil de développement renouvelle sa demande de soutien technique et financier auprès du Pays Sud Charente pour lui permettre de mettre en œuvre son programme d'actions. *(cf tableau ci-joint)*

Monsieur le Président propose de renouveler le soutien au Conseil de développement en 2008.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de reconduire l'appui technique et le soutien financier du Conseil de développement en 2008,
- demande que cette position soit portée à connaissance du Conseil de développement,
- autorise le Président à prendre en charge les dépenses réellement effectuées par le Conseil de développement, liées à ses missions et correspondant à son programme d'actions 2008 joint en annexe, dans la limite du montant maximum prévisionnel de 10 900 €.
- autorise le Président à signer le protocole d'accompagnement du Conseil par le Pays,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Programme d'actions 2008
du Conseil de développement du Pays Sud Charente

| Actions | Postes de dépenses | Partenaires | Coût |
|---|--|--|------------|
| FORMATIONS POUR LE TERRITOIRE | | | |
| "Le développement durable par l'économie" | <i>Quatre interventions locales ou sorties hors Sud Charente avec frais d'organisation, de déplacements et de repas</i> | <i>Autres Pays de la Région</i> | 1 200,00 € |
| "La prévention des déchets" | <i>Trois journées de sensibilisation, et deux demi journées de formation avec frais de préparation, d'organisation, d'intervention, de déplacements, et de repas</i> | <i>Calitom, Centre de découverte, Charente nature, IFREE</i> | 4 600,00 € |
| "L'offre de services à la population" | <i>Une demi journée d'intervention avec frais d'organisation, de déplacements et de repas</i> | <i>Organismes concernés</i> | 500,00 € |
| "Les bénévoles associatifs" | <i>Un forum et six soirées avec frais de communication et d'organisation</i> | <i>Région, Département, AFIPaR, CPCA, FCOL</i> | 1 000,00 € |

| FORMATIONS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT | | | |
|--|---|--|----------|
| Participation du CD à des sessions de formation, des colloques et séminaires hors Sud Charente | <i>Frais d'inscription, de déplacements, et d'hébergements des participants</i> | | 800,00 € |

| COMMUNICATION | | | |
|--|--|--|------------|
| Guide de présentation sur le rôle, et les missions du CD | <i>Frais de reprographie et de diffusion</i> | | 800,00 € |
| Outils de communication sur la prévention des déchets | <i>Frais de reprographie et de diffusion</i> | | 1 000,00 € |

| ACCOMPAGNEMENT | | | |
|--|--|--|------------|
| Organisation des réunions du CD (plénières, groupe de coordination, commissions) | <i>Frais d'organisation (dont secrétariat et affranchissement)</i> | | 1 000,00 € |

Montant total 10 900,00 €

Objet : Programme d'actions territorial sur la prévention des déchets

Monsieur le Président explique que la commission environnement du conseil de développement du pays Sud Charente a le souci de « faire connaître pour agir » en matière d'environnement sur le territoire.

Durant l'année 2007, elle a réfléchi à la nature et aux modalités des actions pouvant être conduites afin de réduire l'usage des produits toxiques dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Après de nombreuses réunions de commission, et des rapprochements avec des partenaires tels que CALITOM, l'IFREE, Charente nature, et le Centre de découverte, elle a élaboré un programme d'actions territorial qui sera mis en œuvre au printemps 2008.

Ce programme a pour objectifs de :

- favoriser l'accès à l'information sur les produits toxiques de consommation courante (utilisés dans les jardins et pour l'entretien de bâtiments),
- favoriser un meilleur usage des produits toxiques de consommation courante,
- favoriser une meilleure prise en compte des conséquences collectives de nos actes individuels au quotidien,
- permettre une réduction de l'usage des produits toxiques de consommation courante et un meilleur recyclage des résidus,
- promouvoir des méthodes alternatives.

Il présente le détail de ce programme (*cf tableau ci-joint*), et précise que ce programme est piloté par la commission environnement du conseil de développement qui sollicitera les compétences de partenaires opérationnels (CALITOM, Centre de découverte, IFREE et des acteurs locaux).

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de développement n'a pas de capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions, car il n'est pas organisé en association.

Il propose, de fait, que le Pays assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui s'intègre dans le programme d'actions global 2008 du conseil de développement.

Il précise que des cofinancements peuvent être apportés sur cette opération par le Conseil général et le programme LEADER.

Le Comité syndical,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- affirme la volonté de réaliser et de financer ce programme d'actions territorial sur la prévention des déchets en 2008, pour un montant de 4 600 € à cofinancer à hauteur de 80 % par le Conseil général et le programme LEADER,
- autorise le Président à payer les dépenses qui s'y rapportent,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

| Nature de l'action | Maîtres d'oeuvres pressentis | Description | Public cible | Date et lieu de l'action | Coût total |
|---|---------------------------------|--|---|---|---|
| Action 1 : Sensibilisation à la réduction de l'usage des produits toxiques de consommation courante | Calitom et Centre de découverte | 2 Journées d'animation devant centres commerciaux avec modules d'animation de Calitom et Naturalibus | Grand public | Dans le cadre de la semaine du DD : Leclerc de Barbezieux (samedi 05/04/08) Intermarché de Chalais (lundi 07/04/08) | Intervention de : - Calitom gratuite - Centre découverte Animateur + module (350 €) Soit 350 € |
| Action 2 : Sensibilisation à la réduction de l'usage des produits toxiques dans les jardins | Calitom et Centre de découverte | Journée technique sur le fonctionnement du sol, les techniques alternatives | Grand public | Jardin particulier de Montmoreau (samedi 26/04/08) | ½ J de préparation : (500 €) Intervention de 2 animateurs (500 €) Repas des participants (250 €) Soit 1 250 € |
| Action 3 : Formation sur l'entretien alternatif des espaces verts | IFREE + acteur local + expert | Une demi journée technique | Elus Personnel technique Professionnels | Espaces verts de Rioux martin | ½ J de préparation : (500 €) Intervention et défraiement de 3 acteurs (1 000 €) Soit 1 500 € |
| Action 4 : Formation sur l'entretien alternatif des bâtiments | IFREE + acteur local + expert | Une demi journée technique | Elus Personnel technique Professionnels | Centre de découverte d'Aubeterre | ½ J de préparation : (500 €) Intervention et défraiement de 3 acteurs (1 000 €) Soit 1 500 € |
| TOTAL | | | | | 4 600 € |

**Objet : Approbation du compte de gestion 2007 pour les 3 budgets :
Syndicat mixte du Pays, ORC et LEADER**

Monsieur le doyen d'âge informe les membres du Comité Syndical que le compte de gestion établi par le trésorier du Syndicat mixte du Pays Sud Charente est conforme au compte administratif 2007 de notre syndicat.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,
- adopte les comptes de gestion de l'année 2007, dont les résultats sont conformes au compte administratif 2007.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

**Objet : Budget M14 - Exercice 2008 pour les 3 budgets :
Syndicat mixte du Pays, ORC et LEADER**

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les budgets (Syndicat mixte du Pays, Opération Rurale Collective et LEADER) pour 2008 et leur propose leur adoption.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,
- adopte les budgets 2008.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Claude LOUIS

Objet : Candidature du Syndicat mixte du Pays Sud Charente à l'appel à projets de l'Etat 2008-2010, dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Monsieur le Président explique que l'Etat a lancé le 14 décembre 2007, un nouvel appel à projets pour la période 2008-2010, dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région.

Dans ce cadre, l'Etat souhaite soutenir, au titre du FNADT, en particulier les projets structurants au sein des pays s'inscrivant dans les thématiques prioritaires suivantes :

- 1/ Appui au service public en milieu rural
- 2/ Soutien de l'ingénierie dans les territoires

C'est au Syndicat de Pays d'élaborer en concertation avec tous les porteurs de projets concernés, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de candidature.

Il s'agit bien d'un appel à projets, qui implique une approche sélective des projets présentés. L'Etat ne contractualisera pas avec la totalité des territoires de la région.

L'enveloppe financière disponible par territoire sélectionné, est plafonnée à 500 000 € (investissement et fonctionnement) pour une durée de 3 ans.

Pour bénéficier de l'allocation de cette enveloppe, les territoires doivent prendre en compte les critères suivants:

- prise en compte des 3 dimensions (sociale, environnementale, économique) du développement durable au niveau de la stratégie du territoire et des opérations proposées,
- caractère structurant du ou des projets et opérations présentés (vocation intercommunale, caractère innovant, impact sur le développement économique et l'emploi local),
- état d'avancement des projets,
- qualité de la mutualisation des moyens au niveau local.

Dans le cadre des deux thématiques prioritaires, sont éligibles les opérations suivantes :

1/ « Appui au service public en milieu rural »

- projets au sein des Relais Services Publics(RSP), avec une aide de l'Etat de 10 000 €/an pour leur fonctionnement,
- projets en direction des familles,
- projets concourant au maintien des personnes âgées à domicile,
- projets de structures petite enfance,
- projets tels que les maisons de santé ou pôles santé dans les zones où il est constaté que la démographie médicale reste très déficitaire.

2/ « Soutenir l'ingénierie dans les territoires »

- études de faisabilité,
- études techniques sur des projets,
- mise en réseau des acteurs et mutualisation autour d'un projet.

Dans le cadre de cette seconde thématique, peuvent être soutenues l'ingénierie interne d'une collectivité (poste de chef de projet...), et l'ingénierie externe (prestation d'un bureau d'études...). Néanmoins l'animation générale du syndicat de pays n'est pas éligible.

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et le Sous Préfet de Confolens sont les interlocuteurs pour le compte de l'Etat, du Pays, durant la phase d'élaboration du dossier de candidature.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de renforcer le développement de l'intercommunalité en Sud Charente, en soutenant notamment les projets :

- de la Communauté de Communes des 3B, qui vient d'adopter son projet de territoire,
- des Communautés de Communes du pays de Chalais, du Montmorélien, et du pays d'Aubeterre qui ont engagé un travail en réseau. Cette démarche de coopération vise à développer des projets intercommunautaires, favoriser l'augmentation des ressources des communautés et mutualiser les moyens pour générer des économies d'échelles.

Par ailleurs, il rappelle que le Pays Sud Charente avait déjà déposé un dossier de candidature à une labellisation en Pôle d'excellence rurale auprès de l'Etat en septembre 2006. L'ambition de cette candidature s'articulait autour de deux objectifs stratégiques :

- renforcer l'offre de services aux habitants, aux associations, aux collectivités, aux entreprises locales,
- améliorer l'attractivité du territoire pour de nouvelles populations et de nouvelles entreprises.

Il s'agissait en particulier de mailler le territoire en un réseau de lieux de regroupements de services de proximités équipés et adaptés (projets de pôles de services...)

Enfin, il rappelle que le Sud Charente reste un territoire fragile sur le plan de la démographie médicale.

Suite à une réunion avec les Présidents de Communautés de Communes et Madame le Sous Préfet de Confolens organisée le 28 novembre 2007, et considérant l'avis favorable du Bureau du Pays Sud Charente réuni le 07 février dernier, Monsieur le Président propose de déposer un dossier de candidature auprès de l'Etat.

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- prend acte des critères d'éligibilité au nouvel appel à projets de l'Etat,
- autorise le Président à déposer un dossier de candidature au nouvel appel à projets de l'Etat 2008-2010 au plus tard le 29 février prochain,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAIS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente
Jean Claude LOUIS

Objet : Programmation 2008 du Contrat de cohésion avec le Département de la Charente

Monsieur le Président rappelle que le Conseil général de la Charente a inscrit une dotation de 55 000 euros pour la programmation 2008 du contrat de cohésion 2006-2008 déjà conclu.

Il rappelle que ce partenariat porte sur des opérations structurantes, jugées conjointement prioritaires pour le développement du territoire et relevant exclusivement des thèmes de la cohésion sociale et territoriale.

Considérant l'avis favorable du Bureau du Pays Sud Charente réuni le 07 février dernier en présence de M. Alain RIVIERE, Conseiller général référent, Monsieur le Président propose pour l'année 2008, de négocier la proposition indiquée ci-dessous avec le Département.

| Domaines d'intervention | Opérations | Maître d'ouvrage | Coût estimatif (en €) | Participation du Conseil général (en €) |
|-------------------------|---|--|-----------------------|---|
| Cohésion Sociale | Permanences décentralisées | Mission locale Ouest et Sud Charente | 28 297 TTC | 7 500 (26 %) |
| | Séjour Esprit montagne | Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs) | 14 571 TTC | 2 000 (14 %) |
| | Camp de vacances à Nabinaud | Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs et le centre de découverte) | 14 000 TTC | 1 824 (13 %) |
| | Aide au démarrage et à la transformation en SCIC | Association « Petits B » | 16 000 TTC | 4 000 (25 %) |
| Cohésion territoriale | Chef de projet intercommunautaire | CdC du Pays d'Aubeterre | 32 000 TTC | 8 000 (25 %) |
| | Développement du site internet | Syndicat du Pays Sud Charente | 5 000 TTC | 4 000 (80 %) |
| | Projet de coopération sur l'Art roman | Syndicat du Pays Sud Charente | 12 000 TTC | 3 600 (30 %) |
| | Entretien sur le Tour du Sud Charente | Syndicat du Pays Sud Charente | 3 000 TTC | 2 400 (80 %) |
| | Animations pour la mise en place de Circuits courts | Syndicat du Pays Sud Charente | 35 850 TTC | 3 676 (10 %) |
| | Elaboration d'une Charte forestière | Syndicat du Pays Sud Charente | 50 000 TTC | 18 000 (36 %) |
| Montant total | | | | 55 000 |

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- accepte la proposition de programmation du contrat avec le Département, faite par le Président,
- autorise le Président à solliciter la signature de la convention annuelle de programmation 2008 du contrat de cohésion 2006-2008,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente
Jean Claude LOUIS

Objet : Ingénierie du Syndicat de Pays - Reconduction du poste Economie Emploi

Monsieur le Président explique que le contrat de travail de l'agent Séverine GROULET, arrive à échéance le 31 mars 2008.

Il rappelle que ses missions depuis le 1^{er} janvier 2008, sont les suivantes :

Missions transversales :

- Suivi et coordination du domaine économie et emploi
- Relations avec les acteurs économiques du territoire
- Conseil auprès des porteurs de projets entreprises
- Veille et prospective économique
- Valorisation des atouts économiques du territoire (Exploitation de la rubrique Entreprendre du Site internet...)
- Suivi et appui aux travaux de la commission économie du conseil de développement

Missions spécifiques :

- Animation, suivi et évaluation de l'Atelier de la Création,
- Accueil, information, conseil et orientation des porteurs de projet
- Montage et instruction des demandes de Bourses Tremplin pour l'Emploi (BTE)
- Organisation, préparation et suivi des jurys locaux de l'Atelier
- Elaboration et suivi de la base de données de l'Atelier
- Réalisation des documents de suivi des aides financières de BTE
- Etablissement des documents de suivi de la consommation de la dotation BTE
- Evaluation du dispositif
- Mise en œuvre d'actions de communication sur le dispositif

Considérant la volonté des élus du Pays de disposer en interne d'un animateur coordonnateur économie emploi,
Considérant la nécessité d'animer le dispositif régional de l'Atelier de la Création,
Considérant la possibilité de bénéficier d'un cofinancement régional sur le poste à hauteur de 80% du temps passé, soit 60% du coût du poste,

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de travail de Séverine GROULET pour une durée de 2 ans et 3 mois, soit du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2010.

Le Comité syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- autorise le Président à réembaucher Séverine GROULET pour une durée de 2 ans et 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2008,
- autorise le Président à signer le nouveau contrat de travail,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente
Jean Claude LOUIS

Objet : Avenant n° 1 aux contrats de travail à durée déterminée de Mlle LARDIERE Mathilde, M. PASQUIER Mickael et M. BRISA Sylvain.

Monsieur le Président indique que Mlle LARDIERE, MM. PASQUIER et BRISA ont souhaité modifier leurs horaires de travail comme indiqué dans l'avenant ci-joint.
Il propose donc de modifier l'article 4 du contrat de travail de Mlle LARDIERE, MM. PASQUIER et BRISA.

Par ailleurs, Monsieur le Président explique que compte tenu de l'ancienneté de deux agents dans la structure, et de la qualité des travaux effectués par ces deux mêmes agents dans le cadre de leur mission, il propose une augmentation de salaire pour MM. PASQUIER et BRISA.

Le Comité syndical,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Après avoir voté à main levée,
A l'unanimité,
- autorise le Président à signer ces avenants aux contrats de travail,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente
Jean Claude LOUIS